EDUQ
8870724

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

FRANÇAIS, CLASSE D'ACCUEIL
CLASSE DE FRANCISATION

• PRIMAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
MAI 1988

Québec

Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8870724
Centre d'intérêt: 751

Définition du domaine : français, classe d'accueil, classe de francisation : primaire / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale. -- Version préliminaire. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1988.
25 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code: 16-2904-02 ; 8889-135.

ISBN 2-550-14426-0

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale

Descripteur(s): Français (Langue) * Classe d'accueil * Méthode d'évaluation * Primaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Classe de francisation

Le but du document est de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs du "Programme d'études, français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation" (no 16-2904), pour permettre l'élaboration d'épreuves sommatives. En effet, la définition du domaine a pour objectif de faire le lien entre un programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant. La définition du domaine a été élaborée selon la démarche suivante: 1. synthèse des orientations du programme d'études et énumération des principes à respecter en matière d'évaluation; 2. définition et description des éléments représentatifs du programme; 3. regroupements des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions; 4. définition des dimensions.

Type de document: d

EDUQ
8870724

DÉFINITION DU DOMAINE

FRANÇAIS, CLASSE D'ACCUEIL
CLASSE DE FRANCISATION

PRIMAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
MAI 1988

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1988

ISBN 2-550-14426-0

Dépôt légal - troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION..... 1

1. Synthèse des orientations du programme d'études et énumération des principes à respecter en matière d'évaluation

1.1 Les orientations du programme..... 2
1.2 Les principes à respecter en matière d'évaluation 4

2. Définition et description des éléments du programme d'études..... 5

2.1 La situation de communication..... 5
2.2 Les comportements attendus..... 7
2.3 Le contenu linguistique..... 12

3. Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions..... 13

4. Définition des dimensions..... 18

PRÉSENTATION

Le but du présent document est de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs du Programme d'études, français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation (n° 16-2904), pour permettre l'élaboration d'épreuves sommatives. En effet, la définition de domaine a pour objectif de faire le lien entre un programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant.

La définition de domaine est élaborée selon la démarche suivante:

1. Synthèse des orientations du programme d'études et énumération des principes à respecter en matière d'évaluation.

2. Définition et description des éléments représentatifs du programme.

3. Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions.

4. Définition des dimensions.

1. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET ÉNUMÉRATION DES PRINCIPES À RESPECTER EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

1.1 Les orientations du programme

Le programme de français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation vise à faire acquérir aux élèves non francophones du primaire suffisamment d'autonomie en français pour intégrer les classes ordinaires des écoles françaises. Il repose sur un enseignement intensif du français d'une durée moyenne de dix mois.

1.1.1 Les fondements

Ce programme s'appuie sur les fondements suivants:

- La langue y est perçue comme un moyen de communication qui permet à l'élève de comprendre et de produire des messages signifiants.
- La langue y est perçue comme un véhicule des réalités socioculturelles de la communauté québécoise.
- La pédagogie de type communicatif qui y est proposée permet de tenir compte du développement de l'élève, de sa personnalité et de sa motivation.
- Cette pédagogie est une pédagogie du savoir-faire qui privilégie l'intégration des habiletés.
- Cette pédagogie respecte l'identité de l'élève et les valeurs qui lui sont propres.
- Cette pédagogie privilégie le rôle de soutien de l'enseignant.

1.1 Les orientations du programme(suite)

1.1.2 Les contenus d'apprentissage

Le programme de français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation comprend trois modules dont les contenus sont obligatoires:

- . le module oral
- . le module lecture
- . le module écriture

1.1.3 Les objectifs généraux des trois modules

Pour chacun des trois modules, un objectif général précise les contenus que l'élève doit obligatoirement maîtriser à la fin de son stage dans la classe d'accueil ou dans la classe de francisation.

Le module oral: "... l'élève devrait avoir acquis, à l'oral, une compétence de communication suffisante pour comprendre et produire des énoncés dans les situations habituelles de sa vie sociale et scolaire." (p. 13)

Le module lecture: "... l'élève devrait être capable de lire, en fonction de son intention de lecture, des énoncés ou de courts textes." (p. 99)

Le module écriture: "... l'élève devrait être capable de rédiger des énoncés ou de courts textes lisibles en tenant compte de ses intentions de communication et de son destinataire." (p. 131)

1.2 Les principes à respecter en matière d'évaluation

L'évaluation sommative vise à vérifier si l'élève possède une maîtrise suffisante des objectifs terminaux du programme. Les principes à respecter en évaluation sommative découlent des fondements et des contenus d'apprentissage du programme.

- L'épreuve sommative doit évaluer l'habileté de l'élève à communiquer oralement, à lire et à communiquer par écrit. Ces habiletés doivent être évaluées dans le cadre d'un sujet familier à l'élève.

- L'épreuve sommative doit placer l'élève dans des situations où la langue est utilisée à des fins de communication. Pour ce, elle doit préciser l'intention de communication et le contexte de la communication.

- L'épreuve sommative doit porter davantage sur la capacité de l'élève à comprendre et à produire des énoncés signifiants que sur sa capacité à employer correctement les éléments linguistiques.

- L'épreuve sommative doit proposer à l'élève des situations de communication qui tiennent compte du contexte socioculturel du Québec.

- Étant donné que les élèves des classes d'accueil et des classes de francisation peuvent avoir entre 6 et 12 ans, l'épreuve sommative doit être constituée de plusieurs versions adaptées aux différents groupes d'âge.

- Les auteurs de l'épreuve doivent prendre en considération le fait que l'élève des classes d'accueil peut avoir plus ou moins acquis les comportements usuels qui prévalent au Québec, en communication orale ou écrite.

2. DÉFINITION ET DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

L'analyse des objectifs généraux, des objectifs terminaux et des contenus d'apprentissage des trois modules du programme de français, primaire, classe d'accueil et classe de francisation, de même que l'examen des objectifs intermédiaires du module oral permettent de dégager les éléments représentatifs de ce programme.

Ces éléments peuvent être regroupés sous trois rubriques:

- la situation de communication
- les comportements attendus
- le contenu linguistique.

2.1 La situation de communication

La situation de communication est caractérisée par l'intention de communication et par le contexte de la communication.

L'intention de communication

L'intention de communication définit le but poursuivi par l'élève au moment où il communique; elle est précisée dans les objectifs terminaux du programme.

En communication orale, l'élève doit pouvoir comprendre et produire des énoncés:

- relatifs aux actes sociaux
- à portée informative
- à portée incitative
- à portée expressive.

En lecture et en écriture, l'élève doit pouvoir comprendre et produire des énoncés ou de courts textes à portée:

- informative
- expressive
- incitative
- poétique ou ludique.

2.1 La situation de communication (suite)

Le contexte de la communication

Le contexte de la communication se rapporte au sujet dont il est question dans la situation de communication et aux divers paramètres de cette situation.

Le programme suggère de viser la réalisation des objectifs et des contenus d'apprentissage en utilisant des sujets reliés à la vie sociale et à la vie scolaire de l'élève*

Parmi les paramètres de la communication, le programme mentionne "les usages linguistiques oraux du milieu social environnant" (communication orale, p. 14) et le destinataire (écriture, p. 132).

---

* Pour plus de précisions, voir le programme, p. 185.

2.2 Les comportements attendus

Communication orale

Les comportements relatifs à la communication orale correspondent aux fonctions et aux notions décrites dans les objectifs intermédiaires du module.

Ces comportements, qui s'exercent en interaction, peuvent être regroupés sous deux habiletés - synthèse: réagir et produire.

RÉAGIR

Réagir: c'est démontrer verbalement ou non verbalement, sa compréhension des énoncés produits par son interlocuteur dans une situation d'interaction.

PRODUIRE

Produire: c'est utiliser les énoncés appropriés à une situation de communication.

Ces habiletés se traduisent dans le programme par la capacité, pour l'élève, de comprendre et de produire des énoncés:

- relatifs à des actes sociaux
- à portée informative
- à portée incitative
- à portée expressive.

2.2 Les comportements attendus (suite)

Lecture

Les comportements relatifs à la lecture peuvent être dégagés des objectifs terminaux du module lecture et des exemples de textes* qui y sont donnés. Ces comportements s'exercent dans le contexte d'une pratique de lecture, c'est-à-dire qu'ils procèdent d'une intention de lecture et aboutissent à une tâche à accomplir.

En lecture, les comportements attendus peuvent être regroupés sous deux habiletés-synthèse : reconnaître et inférer.

RECONNAÎTRE

Reconnaître: c'est repérer, sélectionner ou regrouper des informations explicitement formulées dans un énoncé ou un court texte.

INFÉRER

Inférer: c'est induire des informations non explicitement formulées dans un énoncé ou un court texte, en s'appuyant sur les indices qui y sont fournis.

Ces habiletés se traduisent dans le programme par la capacité, pour l'élève, de lire des énoncés ou de courts textes à portée:

- informative
- expressive
- incitative
- ludique ou poétique.

---

* Voir le programme, p. 101.

2.2 Les comportements attendus (suite)

Lecture (suite)

Les exemples de textes donnés pour la pratique de classe permettent de dégager quelques-uns des éléments que l'élève devra pouvoir reconnaître ou inférer.

Il pourra s'agir:

- de renseignements relatifs à des personnes, à des animaux, à des objets, à des lieux, à des activités, à des événements, etc;
- d'attitudes d'ordre affectif ou intellectuel;
- de consignes, de directives, de règles de jeux, etc.;
- de personnages, d'attitudes, d'actions, etc., imaginaires;
- etc.

2.2 Les comportements attendus (suite)

Écriture

Les comportements relatifs à l'écriture peuvent être dégagés des objectifs terminaux et des contenus d'apprentissage du module écriture.

L'habileté à écrire s'appuie sur les activités orales et sur les activités de lecture dont elle constitue un prolongement, respectant par là l'intégration des habiletés qui est un des fondements du programme.

En écriture, les comportements de l'élève peuvent être regroupés sous trois habiletés-synthèse: choisir, organiser, appliquer.

Ces habiletés-synthèse constituent un tout et elles doivent être actualisées dans chaque énoncé ou court texte produit.

CHOISIR

Choisir: c'est trouver et sélectionner les informations appropriées à son intention d'écriture et au destinataire.

L'intention de l'élève peut être:

- d'informer ou de s'informer;
- d'exprimer ses sentiments ou son opinion;
- d'inciter quelqu'un à agir;
- d'amuser ou de s'amuser.

2.2 Les comportements attendus (suite)

Écriture (suite)

Le choix des informations doit être adapté aux connaissances du destinataire.

Les informations seront formulées à l'aide d'un lexique approprié.

ORGANISER

Organiser: c'est disposer les idées de son énoncé ou de son court texte et utiliser les éléments linguistiques adéquats de façon à rendre le tout cohérent.

APPLIQUER

Appliquer: c'est utiliser ses connaissances linguistiques dans la production de son énoncé ou de son court texte.

Les objectifs terminaux du programme précisent que l'élève doit être capable de produire des énoncés ou de courts textes à portée:

- informative
- expressive
- incitative
- poétique ou ludique.

Les connaissances linguistiques dont il est fait mention dans le programme se rapportent:

- à la syntaxe
- à l'orthographe d'usage
- à l'orthographe grammaticale
- aux conventions de la calligraphie.

2.3 Le contenu linguistique

Le module oral propose un contenu linguistique constitué de repères grammaticaux et lexicaux qui entrent en jeu au moment où l'élève est appelé à réagir ou à produire des énoncés. Ces repères grammaticaux et lexicaux ne doivent pas être évalués pour eux-mêmes lors de l'épreuve sommative.

Le module lecture et le module écriture proposent un contenu linguistique constitué d'éléments grammaticaux, d'éléments syntaxiques et d'éléments orthographiques qui entrent en jeu dans la compréhension ou la production d'un énoncé ou d'un court texte.

3. REGROUPEMENT DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME À L'AIDE D'UN TABLEAU, FORMATION DES DIMENSIONS PERTINENTES ET ATTRIBUTION D'UNE IMPORTANCE RELATIVE À CHACUNE DES CLASSES DE DIMENSIONS

Trois tableaux regroupent les éléments essentiels du programme. Le premier est consacré à la communication orale, le second, à la lecture et le troisième, à l'écriture.

Dans chacun des tableaux, l'axe horizontal décrit le contenu du programme et l'axe vertical indique les habiletés-synthèse. La rencontre d'une habileté-synthèse et d'une partie du contenu crée une dimension. Chaque dimension regroupe des comportements observables correspondant aux objectifs intermédiaires en communication orale et à des indices de mesure en lecture et en écriture.

La pondération (%) accordée aux divers types de contenu tient compte de leur importance relative dans le programme. La pondération (%) des habiletés-synthèse tient compte de l'âge des élèves auxquels est destinée l'épreuve.

En haut de chaque tableau sont indiqués les éléments constitutifs de la situation d'évaluation.

COMMUNICATION ORALE

Situation d'évaluation:

- contexte socioculturel
- intention de communication
- sujet

CONTENU / Habiletés-synthèse	relatif à des actes sociaux	à portée informative	à portée incitative	à portée expressive	1er et 2e cycle
RÉAGIR	1 5 objectifs	3 18 objectifs	5 4 objectifs	7 8 objectifs	60
PRODUIRE	2 5 objectifs	4 18 objectifs	6 3 objectifs	8 8 objectifs	40
1er cycle et 2e cycle	15	40	20	25	100

Notes: 1) Les objectifs dont il est question dans les cases sont les objectifs intermédiaires du programme.

2) Pour des raisons pratiques, le volet communication orale de l'épreuve sommative pourrait ne pas être administré en même temps que celui de la lecture et de l'écriture.

LECTURE

Situation d'évaluation:

- intention de lecture
- sujet

CONTENU / HABILETÉS-SYNTHÈSE	ÉNONCÉS OU COURTS TEXTES À PORTÉE				1er cycle	2e cycle
	INFORMATIVE	EXPRESSIVE	INCITATIVE	LUDIQUE OU POÉTIQUE		
1. RECONNAÎTRE . repérer . sélectionner . regrouper	. des renseignements relatifs à: . des personnes . des animaux . des objets . des lieux . des activités . des événements . des actions . etc.	. des attitudes d'ordre affectif . des attitudes d'ordre intellectuel	. des consignes . des directives . des règles . des règlements . etc.	. l'imaginaire: . personnages . attitudes . actions . activités . etc.	90	70
2. INFÉRER	. des renseignements relatifs à: . des personnes . des animaux . des objets . etc.	. des attitudes d'ordre affectif . des attitudes d'ordre intellectuel	. des consignes . des directives . des règles . etc.	. l'imaginaire: . personnages . attitudes . actions . etc.	10	30
					100	100

Notes: 1) D'une année à l'autre, les types de textes servant à l'épreuve sommative devraient varier.

2) Chaque épreuve sommative devrait porter sur un minimum de deux types de textes.

ÉCRITURE

Situation d'évaluation:

- intention d'écriture
- sujet traité
- destinataire

CONTENU / HABILETÉS-SYNTHÈSE	ÉNONCÉS OU COURTS TEXTES À PORTÉE					
	INFORMATIVE	EXPRESSIVE	INCITATIVE	LUDIQUE OU POÉTIQUE	1er cycle	2e cycle
CHOISIR	. les informations appropriées: . à l'intention d'écriture . au destinataire . le lexique				60	50
ORGANISER	. les idées (progression) . les éléments grammaticaux (pronoms, adjectifs mots de liaisons, etc.)				20	30
APPLIQUER	. la syntaxe . l'orthographe grammaticale . l'orthographe d'usage . la calligraphie				20	20
					100	100

ÉCRITURE (suite)

Notes:

1) D'une année à l'autre, on devrait faire varier les types d'énoncés ou de courts textes produits par l'élève.

2) Chaque épreuve sommative devrait permettre de vérifier si l'élève est capable de produire au moins deux types d'énoncés ou de courts textes.

4. DÉFINITION DES DIMENSIONS

En communication orale chaque dimension se rapporte à un nombre de comportements limités par les objectifs intermédiaires du programme. Comme les comportements se répètent d'une habileté-synthèse à l'autre, seules les dimensions reliées à la première habileté-synthèse seront décrites intégralement.

Communication orale

Dimension 1

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à réagir lorsque son interlocuteur:

- le salue;
- prend congé de lui;
- lui présente quelqu'un;
- l'appelle ou l'interpelle;
- le félicite;
- l'encourage;
- lui formule des souhaits;
- lui offre quelque chose;
- le remercie;
- répond à ses remerciements;
- s'excuse;
- demande la parole;
- lui accorde l'autorisation de parler;
- interrompt l'échange;
- demande de répéter;
- lui demande de parler plus fort ou moins fort;
- vérifie sa compréhension ou son incompréhension;
- exprime sa compréhension ou son incompréhension.

Dimension 2

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à:

- saluer quelqu'un;
- prendre congé de quelqu'un;
- etc. (voir dimension 1.)

Dimension 3

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à réagir aux informations suivantes:

- l'identification de personnes, d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
- la caractérisation de personnes;
- le lien familial ou social entre des personnes;
- la relation d'âge entre des personnes;
- l'état de santé;
- l'état physiologique;
- les perceptions sensorielles d'une personne;
- l'existence de personnes, d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
- la présence de personnes, d'objets, d'animaux;
- la disponibilité de personnes, d'objets, d'animaux;
- la localisation de personnes, d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
- la possession;
- ce que fait une personne, un animal, un objet;
- qui fait l'action;
- les relations de comparaison entre des personnes, des objets, des animaux, des lieux, des activités, des événements;
- des relations logiques;
- la provenance, l'origine de personnes, d'objets, d'animaux;
- la quantification à l'aide d'unités de mesure, d'unités monétaires;
- la définition d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
- la qualification d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
- les conditions climatiques et météorologiques.

Dimension 4

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à donner les informations suivantes:

. l'identification de personnes, d'objets, d'animaux, de lieux, d'activités, d'événements;
. etc. (voir dimension 3.)

Dimension 5

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à réagir:

- aux directives ou aux propositions suivantes:
  . dire de faire ou de ne pas faire;
  . dire de transmettre;
  . prier quelqu'un de faire quelque chose;
  . inviter quelqu'un à faire quelque chose;
  . faire promettre à quelqu'un de faire quelque chose;
- à des recommandations;
- à des demandes d'aide.

Dimension 6

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir:

- à donner des directives ou à faire des propositions comme:
  . dire de faire ou de ne pas faire;
  . etc. (voir dimension 5);
- à exprimer des demandes d'aide.

Dimension 7

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à réagir:

- à des attitudes d'ordre intellectuel comme:
  - la compréhension ou l'incompréhension;
  - la connaissance ou l'ignorance;
  - l'exactitude ou l'inexactitude;
  - la permission;
  - l'accord ou le désaccord;
  - l'acceptation ou le refus;
  - l'obligation ou l'interdiction;
  - la volonté;
  - la possibilité ou l'impossibilité;
  - la capacité ou l'incapacité;
  - le souvenir ou l'oubli;
  - une idée, une opinion;
  - un choix.

- à des attitudes d'ordre affectif:
  - le goût, la préférence ou le dégoût;
  - le désir, l'envie ou l'indifférence;
  - la satisfaction ou l'insatisfaction;
  - la peur;
  - la surprise;
  - un sentiment d'affection ou de haine.

Dimension 8

Dans une situation de communication orale se rapportant à sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de communication et du contexte socioculturel environnant, peut avoir à exprimer:

. des attitudes d'ordre intellectuel;
. des attitudes d'ordre affectif;
. etc. (voir dimension 7.)

Lecture

1er classe de dimensions

Dans une situation de lecture d'un texte à portée informative, expressive, incitative, poétique ou ludique, portant sur sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de lecture, peut avoir à repérer, sélectionner ou regrouper:

- des renseignements relatifs à:
  . des personnes,
  . des animaux,
  . des objets,
  . des lieux,
  . des activités,
  . des événements,
  . des actions,
  . etc.;

- des attitudes d'ordre affectif,
- des attitudes d'ordre intellectuel;

- des consignes,
- des directives,
- des règles,
- des règlements,
- etc.;

Lecture (suite)

- l'expression de l'imaginaire qui peut se manifester par:
  - des personnages,
  - des attitudes,
  - des actions,
  - des activités,
  - etc.

2e classe de dimensions

Dans une situation de lecture d'un texte à portée informative, expressive, incitative, poétique ou ludique, portant sur sa vie sociale ou scolaire, l'élève, en tenant compte de son intention de lecture, peut avoir à inférer:

- des renseignements relatifs à:
  - des personnes,
  - des animaux,
  - des objets,
  - des lieux,
  - des activités,
  - des événements,
  - des actions,
  - etc.;

- des attitudes d'ordre affectif,
- des attitudes d'ordre intellectuel;

- des consignes,
- des directives,
- des règles,
- des règlements,
- etc.;

Lecture (suite)

- l'expression de l'imaginaire qui peut se manifester par:

  . des personnages,
  . des attitudes,
  . des actions,
  . des activités,
  . etc.

Écriture

Dans une situation d'écriture d'un énoncé ou d'un court texte à portée informative, expressive, incitative, ludique ou poétique, portant sur un sujet relié à sa vie sociale ou scolaire, l'élève peut avoir à:

. choisir ses informations en tenant compte de son intention d'écriture et du destinataire;

. choisir le lexique approprié à la formulation de ses informations;

. organiser ses idées et les éléments grammaticaux qui servent à les exprimer en un énoncé ou un court texte cohérent;

. appliquer, à son énoncé ou à son court texte, les connaissances linguistiques acquises.

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personne qui ont prêté leur concours à cette définition de domaine, en particulier:

Zita De Koninck, consultante en didactique

Mehmet Rassal, C.E.C.M.
France Denis, C.S. Jérôme-Le-Royer
Ginette Vincent, Services éducatifs aux communautés culturelles

Isidore Buchbinder, C.E.P.G.M.
Pavel de Liemchin, Direction du développement de l'évaluation

Alida Piccolo
Responsable des programmes de français, classe d'accueil et de francisation
Direction de la formation générale

Maria Joli
Agente de développement pédagogique
Direction de la formation générale

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

18-2004-02
0080-185